

# Le Petit Forestier

Bulletin interassociations n° 10 - janvier 2022  
Ance et Dore - Livradois - Montagne Thiernoise  
Montagne Bourbonnaise - Dômes et Combrailles



Le Petit Forestier, bulletin de liaison entre les associations de sylviculteurs de l'Allier et du Puy de dôme est le symbole du dynamisme de la petite propriété forestière privée de ces deux départements. L'objectif de ce bulletin est de tisser des liens entre les associations et d'apporter des informations diverses sur les actualités forestières et des expériences sylvicoles susceptibles d'intéresser leurs adhérents.

**Bonne Année 2022 à toutes et à tous !**

## Un départ en retraite d'un fidèle serviteur de la forêt du Puy-de-Dôme



Dominique Jay travaille au CRPF depuis 1975, où il a commencé avec un stage d'étude sur la constitution de groupements de propriétaires dans les Monts d'Olmes Pyrénéens. En 1978, il arrive au CRPF Auvergne et travaille à l'époque comme seul agent sur le département du Puy-de-Dôme, avant d'en devenir le responsable à la fin des années 1990 et celui de l'Allier en 2015. Il a fait face aux tempêtes historiques de 1982 et 1999. Il a œuvré au développement forestier du territoire par la constitution d'un réseau de références forestières, par la mise en place de plans de développement de massif, par la formation des propriétaires... Sa pédagogie et ses conseils ont été appréciés par l'ensemble des sylviculteurs du Puy-de-Dôme. Il a pris sa retraite depuis début de 2021 et a été remplacé par Jean-Baptiste REBOUL, ingénieur forestier venant de la Normandie. Dominique reste toutefois présent dans le monde de la forêt et vous aurez peut-être la chance de le croiser au détour d'une réunion. Merci à toi Dominique et bonne retraite !

## Communiqué

### Les Codes de bonnes pratiques sylvicoles (CBPS) sont maintenus

La possibilité d'adhérer à un **Code des bonnes pratiques sylvicoles est maintenue** au-delà du 31 décembre 2021 pour tout propriétaire de forêt de moins de 25 ha mais à la condition expresse de soumettre à l'approbation de la délégation régionale du CNPF **un programme de coupes et travaux (CBPS+)**.

La loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, dites loi Climat et Résilience (loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) dans son article 53 porte annulation de la suppression du CBPS qui était prévue à compter du 1er janvier 2022 par la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

Par ailleurs, les adhésions aux CBPS qui ont été signées avant la promulgation de la loi Climat et Résilience, restent valables jusqu'à leur terme. Néanmoins, les propriétaires n'ayant pas fait approuver un programme de coupes et de travaux disposent de 2 ans pour le faire, à défaut de quoi, leurs bois et forêts ne disposeront plus de la présomption de garantie de gestion durable prévue à l'article L124-2 du code forestier à l'expiration de ce délai. Ce délai débute le 25 août 2021 (lendemain de la publication de la loi), les propriétaires ont donc jusqu'au 25 août 2023 pour soumettre à l'approbation du CRPF leur programme de coupes et travaux.

Plusieurs réunions d'information sur l'élaboration d'un CBPS seront organisées par le CRPF : **18 mars 2022 à Thiers – 25 mars 2022 à Lempdes – 1<sup>er</sup> avril 2022 à Ambert et Lapalisse**

Les techniciens du CNPF restent à votre disposition pour toute précision d'horaire et de lieu.

## Les variétés forestières améliorées du Douglas

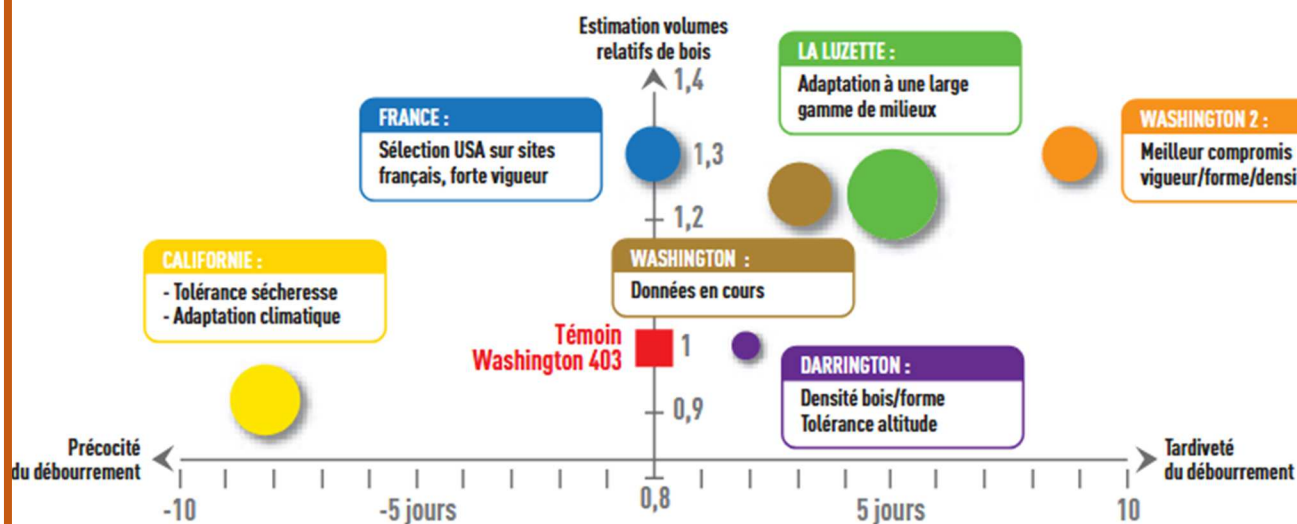
Ces variétés ont été créées pour améliorer quantitativement et qualitativement la production de bois.

Les critères de sélection ont été la vigueur (croissance en hauteur), la tardivité du débournement (résistance aux gelées tardives), et la qualité de la branchaison ou du bois.

Les variétés forestières améliorées correspondent pour le douglas aux étiquettes bleues et aux étiquettes roses :

- La catégorie Qualifiée (étiquette rose) est un matériel amélioré dont les gains attendus sont en cours de validation. Les vergers à graines de Douglas « Washington 2 », « Washington », « France », « Californie » font partie de cette catégorie et sont en cours de test.
- La catégorie Testée (étiquette bleue) est un matériel amélioré dont les gains attendus ont été validés par des essais sur le terrain. Les vergers à graines « Darrington » et « la Luzette » appartiennent à cette catégorie.

Les 6 matériels forestiers améliorés peuvent être différenciés sur les critères de tardivité de débournement (axe horizontal), volume attendu de bois produit (axe vertical) et diversité génétique qui traduit la capacité à s'adapter à différents aléas qui peuvent survenir après plantation (taille de chaque point), visualisables sur le graphique suivant :



in "Variétés forestières améliorées pour une forêt d'avenir - 2013"

Dans le Puy-de-Dôme, les 2 origines les plus utilisées sont « **la Luzette** » PME-VG-001 et « **Darrington** » PME-VG-002.

La première est appréciée pour sa forte croissance juvénile qui permet de sortir plus vite de la végétation concurrente sur les stations difficiles. Malheureusement, ce fort potentiel s'accompagne par une forte branchaison nécessitant de nombreux défouichages et élagages.

Au contraire, l'origine « Darrington » présente une croissance moyenne qui est compensée par une bonne forme, une branchaison fine et une densité de bois relativement élevée.

La question de l'utilisation de l'origine « Californienne » dans les secteurs de piémonts se pose, mais sa vulnérabilité aux gelées tardives (précocité du débournement) et sa faible productivité restent des freins.

Les futures variétés devront être capables de produire en conditions plus sèches. De nouveaux critères de sélection devront donc être appliqués comme la capacité à résister au stress hydrique.

# Etude de l'impact des dégâts de gibiers sur les reboisements récents de l'Artense.\*

## Pourquoi cette étude sur l'Artense ?

Cette zone située entre 700 et 1850 m d'altitude couvre 20 communes de la partie Sud-Ouest du Puy de Dôme. C'est un secteur forestier productif, avec un taux de boisement important (37%). Sur cette région, l'exploitation en masse de bois matures et recherchés (épicéa de 50-70 ans) et l'impact du changement climatique impliquent un renouvellement rapide des sapinières de basse altitude et des pessières.

A dire d'expert des forestiers, cette unité cynégétique est qualifiée avec un équilibre sylvo-cynégétique rompu à cause de l'augmentation progressive et massive des dégâts de gibiers (cerf et chevreuil). Les données des ICE \*\* sur ce secteur, fournis par les chasseurs, ne reflètent pas l'impact du gibier sur les peuplements les plus productifs.

## Quels peuplements étudiés ? Quels dégâts ? Quel protocole ?

Il s'agissait de quantifier les dégâts de gibiers sur les peuplements où les propriétaires investissent pour se constituer un patrimoine et qui à terme devront produire du bois d'œuvre: les futaies résineuses de moins de 30 ans (principalement en épicéa, douglas et mélèze).

98 parcelles (soit au total 248 ha) ont été tirées au sort et étudiées (sur un total de 697 plantations qui représentaient 948 ha en forêt privée). Leurs taux de dégâts (écorçages, abrouissements, frottis) ont quantifiés et qualifiés suivant le protocole Brossier-Pallu.

## Quels résultats ?

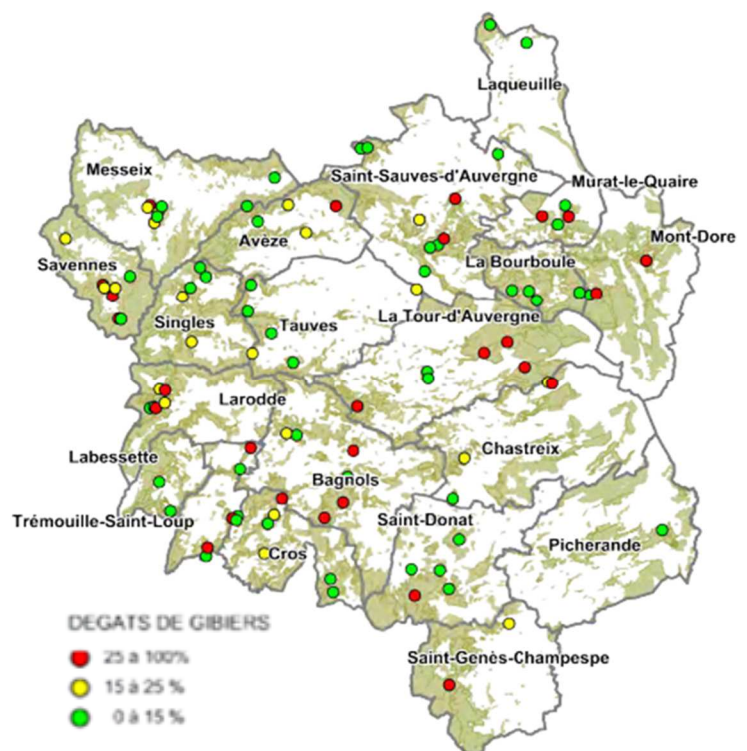
Si la moitié des parcelles (51%) a subi peu de dégâts (moins de 15% de dégâts de gibiers), l'autre moitié (49%) est fortement impactée (plus de 15 % de dégâts de gibiers). Les taux de dégâts de gibiers sur les parcelles se situent entre 0 et 81%, avec une moyenne à 29%.

Si on juge la viabilité des plantations en fonction de la densité de tiges sans dégâts : ce sont 46 % des plantations (soit 436 ha, par extrapolation sur ce secteur) qui ont un avenir compromis ou une densité d'arbres trop faible pour constituer un couvert forestier complet (dont 40 % avec une cause certaine due au gibier).

Les dégâts liés au cerf (écorçages et constats de traces) sont présents sur au moins 62% des placettes. L'étude donne aussi quelques indications sur l'efficacité des protections contre le gibier, la dynamique et l'impact économique des dégâts ...

\*Cet article reprend les conclusions du rapport de stage de M Louis Brenon réalisé en 2021 (accueil CETEF 63, FRANSYLVA 63, CNPF)

\*\* Indicateurs de Changement Ecologique (ICE). Ils reposent sur le suivi de 3 familles d'indicateurs (abondance, performance et pression sur la flore) dont les variations traduisent la tendance d'évolution de l'équilibre entre les populations d'ongulés et leur environnement.



Unité Cynégétique Artense : Taux des dégâts de gibiers sur les 98 plantations étudiées

## En guise de conclusion ?

Trois mois ont été nécessaires pour réaliser cette étude, elle confirme le dire d'expert des forestiers. D'autres actions sont envisagées pour que la voix des forestiers puisse être entendue sur ce sujet : renforcement des déclarations de dégâts de gibier, formation des professionnels et propriétaires forestiers, étude économique, dialogue et communication auprès des sociétés de chasse, fédération de la chasse et administrations en charge de cette problématique... pour préserver l'avenir de nos forêts.

## Résultats des ventes de bois automne 2022 réalisées par Résineux Prix au m3 réel sur écorce



et



**Douglas** : 80 à 110 euros, selon qualité – très forte demande

**Epicéa commun** : de 40 € à 60 €, selon grosseur – forte demande

**Sapin pectiné** : de 35 à 50 € selon qualité – Reprise de la demande pour la belle qualité

**Chênes** : 225 à 330 € le m3 réel bord de route pour des grumes de belle qualité

## Les Formations à la Gestion Forestière (FOGEFOR) 2022

### – Cycle d'initiation à la gestion forestière:

Départements Allier (feuillus et résineux de plaine) : 9, 16, 23 et 30 septembre 2022

Département Puy de Dôme : 7, 14, 21 et 28 octobre 2022

**Renseignements et inscriptions : Stéphanie Joumel - Téléphone : 04.70.48.78.55**

<https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/n/stages-fogefor/n:2212>

**Mail : [stephanie.joumel@crpf.fr](mailto:stephanie.joumel@crpf.fr)**



## PARLONS FORÊT EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

### Votre nouvelle revue : "Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes"

*Parlons Forêt en Auvergne-Rhône-Alpes est un journal trimestriel réalisé par le CNPF, avec la collaboration de spécialistes et la participation des acteurs de terrain. Il met en lumière l'importance du travail économique, environnemental et social des forestiers. Il est accessible gratuitement sur internet pour permettre aux lecteurs de découvrir les facettes de la forêt privée.*

<https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/n/parlons-foret-en-auvergne-rhone-alpes/n:2214>

Groupement des Sylviculteurs de la Montagne Thiernoise Guy Guedon as de Fer 63250 Arconsat guyguedon@sfr.fr 04 73 94 21 53 06 10 10 08 19	Association des Propriétaires Forestiers du Livradois Gérard Faucher Martinangues 63890 Le Monestier g.o.f@wanadoo.fr 04 73 95 71 10	Association des Propriétaires Forestiers Ance et Dore Max Moulin Chougoirand 63600 Grandrif m.max1@orange.fr 04 73 82 39 31	Union Forestière de la Montagne Bourbonnaise Philippe Forestier 26 rue Degoulange 03250 Mayet de Montagne ufor03350@orange.fr 06 89 11 53 58	Association des Propriétaires Forestiers Dômes et Combrailles Michel Fanget La Vialle 63560 Teilhet forets.domcom@gmail.com 06 52 44 43 48
---	--	---	---	--

Rédaction : CRPF antenne Allier – Puy de Dôme – 10 Allée des Eaux et Forêts – 63370 LEMPDES - janvier 2022